AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS

Référent : Cyrille Feurté
☎ 06 15 45 35 27
amap@amapdupotager.fr
Site : www.amapdupotager.fr

GAEC VANDOOLAEGHE
16 r Paul Grognier
80540 BOVELLES
Certifiée AB depuis 1999 par Qualité France
Producteurs :
Julien et Cédric Vandoolaeghe
☎ 03 22 38 90 18

Contrat d'engagement « Œufs »
11 Janvier au 13 Décembre 2018

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements des producteurs :

- Livrer tous les 15 jours des œufs frais issus de sa production du jour
- Etre transparents sur ses méthodes de travail.
- Etre présents aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur son exploitation
- Accueillir sur l'exploitation, les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant la saison d'engagement (inscription préalable).

Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent à l'association « Amap du Potager», cotisation annuelle de 10€.
- Pré-payer tous les œufs pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses oeufs (trocpanier permet de revendre ou d'échanger ses œufs en écrivant un mail à trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).
- Tous les œufs non retirés ne pourront être récupérés.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée(s) générale et exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entrainant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

Œufs tous les 15 jours :

- A la signature du contrat, le consommateur décide du nombre d'œufs qu'il souhaite récupérer tous les 15 jours.
- Les **22 distributions** sont fixées les jeudis suivants :

Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
11, 25	8, 22	8, 22	19	3, 17, 31	14, 28	26	9, 23	6, 20	4, 18	15, 29	13

- Les œufs livrés sont ceux pondus le jour de la distribution : catégorie « A », calibre Moyen à Gros , issus de volailles élevées en plein air et nourries avec 90 % d'ingrédients d'origine agricole provenant de l'agriculture biologique et produits sur l'exploitation (sauf compléments de vitamines, minéraux et oligoéléments). L'exploitation est certifiée AB depuis 1999.
- La saison débute le 11 Janvier 2018 et se termine le 13 Décembre 2018.
- Possibilité pour l'adhérent de retirer 1 à 2 distributions du contrat, en précisant les dates dès la signature du contrat.
- Le prix selon le nombre de distributions (1 œuf = 33 centimes d'euros) :

Nb distributions	Date début	6 œufs	10 œufs	12 œufs	18 œufs
22	**11-janv**	43,6	72,6	87,1	130,7
21	**25-janv**	41,6	69,3	83,2	124,7
20	**08-févr**	39,6	66	79,2	118,8
19	**22-févr**	37,6	62,7	75,2	112,9
18	**08-mars**	35,6	59,4	71,3	106,9
17	**22-mars**	33,7	56,1	67,3	101,0
16	**19-avr**	31,7	52,8	63,4	95,0
15	**03-mai**	29,7	49,5	59,4	89,1
14	**17-mai**	27,7	46,2	55,4	83,2
13	**31-mai**	25,7	42,9	51,5	77,2
12	**14-juin**	23,8	39,6	47,5	71,3
11	**28-juin**	21,8	36,3	43,6	65,3
10	**26-juil**	19,8	33	39,6	59,4
9	**09-août**	17,8	29,7	35,6	53,5
8	**23-août**	15,8	26,4	31,7	47,5
7	**06-sept**	13,9	23,1	27,7	41,6
6	**20-sept**	11,9	19,8	23,8	35,6
5	**04-oct**	9,9	16,5	19,8	29,7
4	**18-oct**	7,9	13,2	15,8	23,8
3	**15-nov**	5,9	9,9	11,9	17,8
2	**29-nov**	4,0	6,6	7,9	11,9
1	**13-déc**	2,0	3,3	4,0	5,9

Merci d'entourer le tarif suivant :
- le nombre d'œufs
- et de distributions
dans le tableau.

Si vous avez retiré des distributions du contrat, barrez les dates et prenez le tarif suivant le nombre d'œufs et de distributions souhaitées.

Distribution : Les jeudis de 17H30 à 19H30 dans les locaux e l'Auberge de Jeunesse. 30, square Friant les 4 Chênes à Amiens.

☐ J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.
☐ Je m'inscris à trocpanier pour prendre les œufs d'un autre adhérent en plus des miens, pendant ses absences (trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).

Règlements à les producteurs:
☐ Espèces (merci de faire l'appoint)
☐ Chèque(s) à l'ordre de **Mr VANDOOLAEGHE**

Nom : **Prénom :**
Adresse E-mail (en majuscule) :
En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accident de production….) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité de la perte d'un maximum de deux productions. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.
Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.
Fait à le
Nom et signature adhérent

Producteurs : VANDOOLAEGHE

GAEC VANDOOLAEGHE
16, rue Paul Crognier
80540 BOVELLES
Tél. : 03 22 38 90 18
Siret : 480 249 770 00011